



Le petit journal du 14ème

Bulletin édité par le comité FNACA du 14ème
Siège social: Mairie du 14ème, 2 rue Saillard
1er trimestre 2023 N°53
(Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord)



19 mars 1962 - 19 mars 2023,
61ème anniversaire
du Cessez-le-feu en Algérie,
le comité de la **FNACA 14** vous invite à la
commémoration,
le 19 mars 2023 à 11h30,
devant le **Monument aux Morts,**
parvis de la **Mairie du 14ème.**



Programme de la journée :

Deux autocars sont prévus l'un le matin et le second l'après-midi :

Place Denfert - Rochereau au n°3, avenue Rol -Tanguy. (A l'entrée des Catacombes) :

8h15, Place Denfert-Rochereau, en car aller- retour, pour le Père Lachaise,

11h30 : Dépôt de gerbes, monument aux morts, Mairie du 14ème,

15h : Place Denfert-Rochereau, en car pour le Mémorial Quai Branly,

18h30 : et toujours en car pour Ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe.

La Cathédrale Saint - Louis des Invalides, trois cents ans d'histoire

C'est le jeune architecte **Jules Hardouin-Mansart** qui en 1676 est chargé de construire une église sur le site parisien des Invalides. Dédiée au roi **Louis IX**, canonisé sous le nom de **Saint - Louis**. De style classique elle ouvre ses portes en 1679, et devient lieu de culte militaire au XVIIème siècle.

L'architecte complète cette **église des soldats** par la Chapelle Royale ou Dôme, inauguré par le roi **Louis XIV** en 1706. Le roi et les soldats peuvent assister aux mêmes messes, mais ils n'y entrent pas par la même porte.

En 1842 commence l'édification du tombeau de **Napoléon** dans le Dôme.

L'église Saint - Louis des Invalides devient officiellement **Cathédrale** du diocèse aux armées françaises en 1986.



Comité local de la FNACA du 14^{ème}
Budget 2021– 2022

Compte de résultats du 01/09/2021 au 31/08/2022

<u>Charges</u>			<u>Produits</u>		
60	<u>Achats</u>		70	<u>Ventes de produits et services</u>	
605	Papeterie	215,00	706	GFO	
606	Fleurs	60,00	708	Calendriers :	300,00
607	Achat de Marchandises	330,00			
61	Services extérieurs				
616	Assurances	88,00	74	Subvention d'exploitation	
617	G.F.O				
618	Abonnements, cotisations	286,00	744	Subvention ville de Paris	900,00
62	Autres services extérieurs				
623	Tirage petit journal	696,00	75	Autres produits gestion courante	
625	Réceptions, boissons, etc....		751	Dons, mécénat	1095,00
626	Frais postaux :	756,00	756	Cotisations des adhérents 132 X 25,00	3300,00
627	Frais bancaire : 60X2 :	60,00	758	Ristourne, caisse	141,00
65	Autres charges de gestion courante		770	Repas : A.G : 790 Voyage à Compiègne : 1220	2010,00
656	Versements au C.D : 132 x 20,10	2653,00			
670	Repas après A.G : 1318,00 Voyage : 2366,00	3684,00	76	Produits financiers	
	<u>Total :</u>	<u>8828,00</u>		<u>Total :</u>	<u>7746,00</u>
				<u>Déficit :</u>	<u>1082,00</u>
	<u>Total des charges</u>	<u>8828,00</u>		<u>Total des produits</u>	<u>8828,00</u>

Montant de la trésorerie : 6944,00€



Le service militaire par Pierre Nau, membre du bureau de la FNACA14

C'est Louis XIV qui a institué le service militaire.
Le conseil de révision fut créé le 29 Août 1805.

La loi Cissey de 1872 restaure le service National obligatoire par tirage au sort qui peut durer de 6 mois à 5 ans. Si l'on avait « tiré un mauvais numéro » et que l'on avait les moyens financiers, on pouvait échapper à la conscription en payant un remplaçant.

Comme ce n'était pas le cas pour mon grand-père il fut mobilisé 5 ans, entre le 4 novembre 1879 et le 18 septembre 1883.

Dans chaque département siégeait un conseil de révision composé du

Préfet, de représentants du conseil général et du conseil d'arrondissement et d'un officier supérieur.

Ce conseil se déplaçait dans différents cantons, il était assisté d'un membre de l'intendance, du commandant du recrutement et d'un médecin militaire.

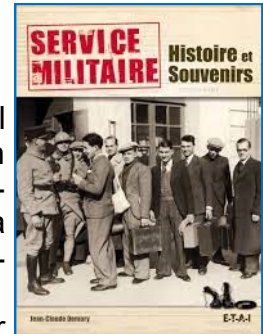
Pour chaque canton était dressée une liste de recrutement indiquant les conscrits bon pour le service, les engagés volontaires, les dispensés et les ajournés.

Le commandant du recrutement dressait les registres matricules à partir de cette liste.

Le conseil de révision où l'on imposait la nudité se basait sur des critères physiques : taille (plus de 1,54m), difformités des membres, faiblesse de constitution et d'esprit, problèmes de

vue, signes de déficience mentale, etc...

Le conseil de révision tel que nous l'avons connu a été institué en 1905.



Lors de la dernière assemblée générale un point de l'ordre du jour a été évoqué :

Comment assurer les permanences pour accueillir les adhérents dans notre local de la mairie. En effet, jusqu'à ces derniers temps les permanences journalières étaient assurées par Claude Dusart, qui nous a quittés et Paul Louera qui a déménagé en banlieue., comment les remplacer?

Monsieur Ogé a fait une proposition, assurer une permanence chaque vendredi de la semaine de 10h à 12h, jour du marché, place Jacques Demy, sauf les jours fériés et vacances scolaires.

Le projet prend forme, plusieurs membres du bureau seraient volontaires, nous avons besoin de votre aide, pouvez-vous nous consacrer quelques heures en fonction de vos disponibilités. Plus nous serons nombreux, plus les permanences de chacun seront espacées.

Pour débiter, nous allons tenter une expérience avec les membres du bureau :

Roger Cheron, Marie-France Delangle, Guy Josselin, Michèle Lesi, Rémy Le Coz, **à compter du vendredi 10 mars 2023 et tous les autres vendredis, nous vous attendons de 10h à midi au local de la mairie du 14ème** (Sauf jours fériés et vacances scolaires)

Mais 5 personnes ce n'est pas suffisant pour assurer un planning fiable, nous comptons sur vous pour renforcer notre équipe.

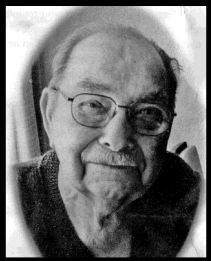
Je vous remercie par avance. Rémy Le Coz.

P.S : Pour informations, vacances scolaires à Paris :

Printemps : du samedi 22 avril au mardi 9 mai 2023.

Ascension : du mercredi 17 au lundi 22 mai 2023

Été : du samedi 8 juillet à septembre 2023.



Les obsèques de **Guy Maugendre** ont été célébrées à l'église N.D du Rosaire Paris 14ème le 4 janvier 2023.

Selon les souhaits de la famille, la **FNACA14** représentée par son porte-drapeau **Roger Cheron** a rendu un dernier hommage à notre ami.

N'oubliez pas de reprendre votre carte 2023
celle-ci est valable du 01/09/2022 au 31/08/2023

A remplir uniquement pour les « oublieux »

Nom : Prénom :

Date de naissance : Tél :

Adresse : Code d'Accès :

Code Postal : Courriel :

Découpe ce bulletin accompagné de ton chèque à l'ordre de la
FNACA14, Mairie du XIVème, 2 place Ferdinand Brunot 75675 Paris Cedex 14.

La cotisation est de 25€ pour l'année et éventuellement 10€ pour le calendrier et pour ceux qui le peuvent un don pour nos amis en difficultés et pour le « petit Journal du 14ème ».

La permanence de la FNACA14 à la mairie va reprendre tous les vendredis de 10h à 12h, à partir du 10 mars 2023, sauf les jours fériés et les vacances scolaires.

Rémy Le Coz, 06 13 42 32 92, ou Marie-France Delangle, 06 87 19 10 82, ou comitefnaca75014@orange.fr ou encore rmlecoz@gmail.com